



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Portail national
des délégations régionales académiques
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports**

Accessibilité du portail national des Drajes 6/04/2021

Accessibilité du portail national des Drajes

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports accorde un soin particulier à la qualité de réalisation du portail national des Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (Drajes) et des sites régionaux du domaine <https://drdjscs.gouv.fr/> afin qu'ils soient utilisables par tout un chacun, quelle que soit sa situation.

Cette action se traduira à l'automne 2021 par une intégration complète des sites du domaine <https://drdjscs.gouv.fr/> au sein des sites académiques qui font eux-mêmes l'objet d'une refonte et qui sont engagés dans une démarche visant à respecter le RGAA (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) version 4. Dans ce projet de refonte, et afin d'obtenir le meilleur résultat possible, l'accessibilité est prise en compte par l'ensemble des équipes académiques et de la société SMILE, prestataire à qui a été confiée la réalisation. SMILE s'appuie notamment sur l'expertise en accessibilité numérique, l'expérience de la gestion de projet et de l'accompagnement de la société Access First.

Nous contacter

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable du site internet pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme. Pour cela, merci de contacter la délégation à la communication : <mailto:web@education.gouv.fr>

Tous les sites publics doivent obéir à des normes d'accessibilité

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fait de l'accessibilité une exigence pour tous les services de communication publique en ligne de l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics qui en dépendent :

Décret n° 2009-546 du 14 mai 2009 pris en application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et créant un référentiel d'accessibilité des services de communication publique en ligne.

Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité – RGAA (anciennement référentiel général d'accessibilité des administrations) - Version 4
Charte d'accessibilité de la communication de l'État

Les D(RD)JSCS se transforment en 2021. 31/12/2020

Les Directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (D-RD-JSCS) se sont transformées pour devenir :

- **les Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)** depuis le 1er janvier 2021.

Les politiques et actions en matière de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, de sports et d'engagement civique sont assurées par les DRAJES. Retrouvez sur la carte de France vos rubriques et informations habituelles, d'ici à l'ouverture des nouveaux espaces « DRAJES » sur les sites des rectorats.

- **les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)** depuis le 1er avril 2021.

Les politiques et actions en matière de cohésion sociale sont assurées par les DREETS, ainsi que les formations et certifications des professions sociales et paramédicales.

Retrouvez dans le site de votre DREETS vos rubriques et informations habituelles (portail national des DREETS : dreets.gouv.fr)

Données personnelles et cookies 19/03/2021

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports s'engage à ce que les traitements de données personnelles effectués à partir de ce site, soient conformes au « Règlement général sur la protection des données » (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports est très attentive à la protection des données à caractère personnel.

Les données statistiques recueillies sont utilisées pour nous permettre d'enrichir le parcours des internautes, fournir une meilleure information et ainsi participer à l'amélioration de notre mission de service public.

EXERCER VOS DROITS

Comment exercer vos droits ?

Conformément au règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition en contactant :

- Le responsable de traitement : Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports via la Délégation à la communication en utilisant le formulaire "[À propos du site](#)".

- Le délégué à la protection des données du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (DPD) via le formulaire "[Contacter le délégué à la protection des données \(DPD\)](#)" ou par courrier :

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)

110, rue de Grenelle

75357 Paris Cedex 07

De la même manière, vous pouvez exercer les droits prévus à l'article 40-1 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour en savoir plus sur le détail de vos droits en matière de données personnelles, n'hésitez pas à consulter le [site de la commission nationale de l'informatique et des libertés \(CNIL\)](#).

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

COOKIES

LORS DE LA CONSULTATION DE NOTRE SITE DRDJSCS.GOUV.FR, DES COOKIES SONT DÉPOSÉS SUR VOTRE ORDINATEUR, VOTRE MOBILE OU VOTRE TABLETTE.

Les seuls cookies utilisés par le site drdjscs.gouv.fr sont ceux destinés à la mesure d'audience et ne collectent pas de données personnelles. Les outils de mesures d'audience sont déployés afin d'obtenir des informations sur la navigation des visiteurs. Ils permettent notamment de comprendre comment les utilisateurs arrivent sur un site et de reconstituer leur parcours.

Définition d'un cookie

Un cookie est un fichier texte déposé sur votre ordinateur lors de la visite d'un site ou de la consultation d'une publicité. Il a pour but de collecter des informations relatives à votre navigation et de vous adresser des services adaptés à votre terminal (ordinateur, mobile ou tablette). Les cookies sont gérés par votre navigateur internet.

Paramétrer votre navigateur internet

Vous pouvez à tout moment choisir de désactiver ces cookies. Votre navigateur peut également être paramétré pour vous signaler les cookies qui sont déposés dans votre ordinateur et vous demander de les accepter ou pas. Vous pouvez accepter ou refuser les cookies au cas par cas ou bien les refuser systématiquement.

Afin de gérer les cookies au plus près de vos attentes nous vous invitons à paramétrer votre navigateur en tenant compte de la finalité des cookies.

Les services de l'Etat dans les départements 5/01/2017

Dans le cadre de la politique de l'Etat en faveur de la cohésion sociale et en référence au décret du 3 décembre 2009, les **Directions Départementales à la Cohésion Sociale** (DDCS) mettent en œuvre dans le département les politiques relatives au développement et à l'accompagnement de la vie associative, à la promotion et au contrôle des APS (accessibilité des publics et territoires cibles à la pratique sportive, soutien dans le cadre des orientations du CNDS, délivrance de cartes professionnelles pour les éducateurs sportifs...) au développement maîtrisé des sports de nature, à la prévention des incivilités et lutte contre la violence dans le sport. Echelon de proximité les DDCS sont désormais les services de référence pour l'accueil, l'information et le soutien des clubs et comités départementaux sportifs.

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise

13 rue Biot BP 10584 60005 BEAUVAIS CEDEX

Tél : 03 44 06 48 00

Fax : 03 44 06 06 26

[Site internet](#)